



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (R.O.B.) 2025

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions, dont le débat sur les orientations budgétaires au Conseil Municipal constitue la première étape.

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit impérativement intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, et dans un délai de 10 semaines avant ce vote pour les communes ou EPCI appliquant la M57. En son absence, le budget est entaché d'illégalité et peut être annulé.

La Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (N.O.T.Re.) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Ces dispositions imposent au représentant de la collectivité territoriale de présenter à l'organe délibérant un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B).

Ce Rapport présente les orientations budgétaires, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution du besoin de financement ainsi que les informations relatives à la structure et la gestion de la dette. Il présente aussi l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le R.O.B. reste une mesure préparatoire au vote du budget et ne comporte aucun élément à caractère décisionnel. Il donne lieu à un débat. Une délibération spécifique prend acte que ce débat a eu lieu.

### I. Le contexte de l'élaboration du budget 2025 : une situation macro-économique incertaine et défavorable

A la suite de la crise sanitaire de 2020-2021, la reprise de l'activité économique s'est trouvée fortement impactée par le conflit en Ukraine, entraînant une inflation des prix de l'énergie, des prix des produits alimentaires et manufacturés, ainsi que des prix des services.

Avec le conflit au Moyen-Orient qui a occupé à son tour le devant de la scène entre 2023 et 2024, les tensions géopolitiques sont restées vives et ont généré de fortes incertitudes sur les perspectives économiques.

En 2024, l'**activité mondiale** devrait atteindre les +3,2% soit un rythme similaire à celui observé en 2023. Pour 2025, elle devrait progresser de +0,2 point pour atteindre les +3,4% (soit la moyenne d'avant la crise sanitaire) grâce au desserrement des politiques monétaires et à l'accélération du commerce mondial.

Dans ce contexte, toutes les régions du monde ne réagissent pas de façon uniforme.

Aux Etats-Unis, l'activité économique est restée forte en 2024 (+ 2,5 %), mais serait appelée à ralentir en 2025, sous l'effet d'une consommation moindre des ménages et d'un ralentissement du marché du travail. Plus récemment, l'élection du nouveau président américain ouvre une nouvelle période d'incertitudes liée au risque de mesures protectionnistes et à de nouvelles tensions géopolitiques résultant de comportements imprévisibles, chacun de ces facteurs pouvant impacter l'économie mondiale.

Si les économies émergentes sont restées dynamiques en 2024 avec des signes de ralentissement (Chine, Inde, Brésil, Turquie), le contexte de la zone euro est resté peu dynamique, affichant une croissance de seulement + 0,8 % en 2024, grâce à la baisse de l'inflation et à un regain d'activité sur le marché du travail.

En 2024, si l'activité économique de **la zone Euro** est restée modeste (+ 0,8 % de croissance), elle devrait s'accélérer davantage en 2025 (+1,4 %), à la faveur du desserrement monétaire, d'un reflux du taux d'épargne, et de la grande vigueur de la demande extérieure.

Selon le rapport économique, social et financier (RESF), publié en octobre dernier, qui retranscrit les principales hypothèses qui servent à bâtir la prochaine Loi de Finances (PLF) 2025, le taux de croissance de **la France** serait de + 1,1 % en 2025, soit un taux identique à 2024.

Mesurée par l'indice des prix à la consommation, **l'inflation** a poursuivi son reflux et s'établirait à +1,8% en 2025, après +2,1% en 2024 et +4,9 % en 2023. La décreue de l'inflation observée entre 2023 et 2025 s'explique par :

- La stabilisation des produits alimentaires et industriels ;
- Le ralentissement des prix de l'énergie, notamment du fait de la baisse des prix de produits pétroliers.

Bien qu'en baisse, le contexte inflationniste reste prégnant et continue d'impacter défavorablement les finances communales, puisqu'un certain nombre de coûts demeurent élevés (alimentation, produits manufacturés transportés par voie maritime, énergie).

D'après l'INSEE, **le pouvoir d'achat des ménages** aura augmenté de +1,2% à la mi-2024 (contre +0,8% sur l'ensemble de l'année 2023). Avec la baisse de l'inflation, qui devrait retomber à +2,1 % en 2024 et revenir en dessous de 2 % en 2025, le pouvoir d'achat des ménages devrait continuer d'augmenter.

**La consommation des ménages** s'établirait à +1,3% en 2025 contre +0,7% en 2024. Cette faible consommation s'explique par un taux d'épargne très supérieur à la moyenne historique des ménages (17,9% contre 14,6% sur la période 2014-2019).

Une piste d'explication du maintien d'un taux d'épargne à un haut niveau serait que les ménages continueraient à ressentir une inflation élevée et à freiner leur consommation en conséquence.

**L'investissement des entreprises** qui avait très fortement augmenté en 2021 sous l'effet de la reprise de l'activité économique, du plan de relance et des conditions de crédit avantageuses, a ralenti en 2022 (+1,4%) et en 2023 (+0,9%). Ces investissements productifs devraient diminuer en 2024 et en 2025 au regard du contexte politique nationale. En effet, l'incertitude qu'il engendre risque d'avoir un effet négatif sur les investissements productifs des entreprises.

**Concernant l'emploi**, l'économie française a créé plus de 1,3 million d'emplois salariés entre fin 2019 et le deuxième trimestre 2024. Le taux d'emploi atteint son plus haut niveau au deuxième trimestre 2024 à 69,0 % pour les personnes âgées de 15 à 64 ans, soit +3,4 pts depuis le deuxième trimestre 2017, et le taux de chômage s'établit à 7,3 % au deuxième trimestre 2024, soit -0,9 pt par rapport à son niveau d'avant crise (4ème trimestre 2019).

Enfin, si des tensions de recrutement persistent, elles diminuent nettement depuis leur pic fin 2022, en particulier dans l'industrie et dans une moindre mesure dans les services, notamment dans l'hébergement-restauration.

**Concernant les taux d'intérêt bancaires**, afin de favoriser la consommation des ménages et les investissements des entreprises, la Banque centrale européenne (BCE) a entamé dès l'été un cycle d'assouplissement monétaire, procédant à une première baisse de 25 points de base (pdb) de leurs principaux taux directeurs, respectivement en juin et août 2024. Le 12 septembre dernier, la BCE a baissé le taux de la facilité de dépôt de 25 pdb, le ramenant à 3,50 %.

Ce cycle succède à une période de resserrement monétaire drastique pour faire face à l'inflation élevée, liée à la guerre en Ukraine et la reprise post-Covid. La baisse va se répercuter sur les taux des banques qui tournent déjà autour de 3,8% sur 20 ans contre plus de 4% il y a un an.

Il est à noter que l'ensemble de ces perspectives économiques seront toujours soumises, en 2025, à d'importants aléas géopolitiques ou économiques (conflit israélo-palestinien, guerre en Ukraine, inflation, tensions liées à la politique extérieure américaine, tensions

Accusé de réception en préfecture  
03/10/2025 à 10h02 - Préfecture  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

évolutions peuvent continuer d'affecter la croissance à l'échelle mondiale, dans la zone euro, ou au niveau national.

## **Le contexte institutionnel très incertain de l'élaboration de la Loi de Finances 2025**

### ***Vote d'une motion de censure entraînant la démission du gouvernement Barnier***

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté en conseil des ministres le 10 octobre 2024 à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et par la démission du gouvernement de Gabriel Attal.

A la suite du recours à l'article 49.3 pour l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, deux motions de censure ont été déposées le 2 décembre 2024.

Conformément aux délais fixés par la Constitution, l'examen de ces motions de censure a eu lieu en séance publique le 4 décembre 2024. Le vote de la motion de censure a contraint le Premier ministre Michel Barnier à présenter la démission de son gouvernement. Les discussions portant sur la Loi de Finances 2025 ont alors été suspendues compte-tenu du vote de cette motion de censure.

### ***Adoption d'une loi spéciale***

En l'absence de l'adoption de la Loi de Finances pour l'année 2025 et de la Loi de Financement de la sécurité sociale, une loi spéciale a été adoptée en application de l'article 47 de la Constitution. Promulguée le 20 décembre 2024, cette loi dite spéciale autorise uniquement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles, jusqu'au vote de la loi de finances 2025.

Il s'agit d'une mesure temporaire en attendant l'adoption par les parlementaires d'un budget complet, dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

## **Les principales dispositions du PLF 2025**

Initialement, le texte proposé par le gouvernement Barnier au titre du projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2025 était caractérisé par un effort très important de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit des finances publiques sous le seuil des 3% du PIB. Les mesures d'austérité qu'il contenait représentaient près de 60 milliards d'euros d'économies, dont 40 milliards d'euros de réduction de la dépense publique.

Ces derniers devaient être partagés entre l'Etat (52 %), ses opérateurs, les collectivités territoriales (12 %) et les administrations de sécurité sociale.

### ***La participation financière des collectivités à la résorption du déficit : du « fonds de réserve » au « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » (Dilico)***

L'effort demandé aux collectivités territoriales s'élevait à 5 milliards d'euros, et devait se traduire par une participation financière des collectivités territoriales à la résorption du déficit public. Cette contribution, synonyme de coupes franches dans les budgets des collectivités, avait pour conséquence la mise en place d'un « fonds de réserve » consistant en un prélèvement de 3 milliards d'euros sur 498 collectivités disposant de recettes de fonctionnement supérieures à 40 millions d'euros, collectivités dont la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne fait partie.

Le Sénat a supprimé ce prélèvement de 3 milliards d'euros, et a proposé en janvier 2025 de remplacer le « fonds de réserve » par un mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales, surnommé « Dilico ».

D'un montant de 1 Milliard d'euros, ce nouveau mécanisme concerne quelques 2 000 collectivités territoriales (contre 498 auparavant).

Cette nouvelle contribution est répartie entre les trois catégories de collectivité locale en fonction :

- Du niveau des recettes réelles de fonctionnement des collectivités pour la moitié ;
- Du taux d'épargne brute des collectivités pour l'autre moitié

Au regard de cette répartition, les montants des participations demandées aux collectivités sont déterminés de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture  
077217100830-20250212-002-BE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

- Pour les communes et EPCI : En fonction de leur population et de l'écart à 1,1 de la moyenne de leur indice synthétique de ressource et de charge (ISRC) associant potentiel financier ou fiscal et revenu par habitant ;
- Pour les départements : En fonction de leur population et de leur indice de fragilité sociale inférieur à la médiane ;
- Pour les régions : en fonction de leur population.

Il est à noter que dans tous les cas, aucune collectivité ne contribuerait au-delà de 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

### **Gel du transfert de la TVA**

Autre mesure du PLF 2025 impactant les recettes des collectivités : le gel de la dynamique de TVA, entraînant notamment pour les régions, les départements et les intercommunalités, un manque à gagner estimé à plus d'un milliard d'euros.

### **Annulation de la mesure visant à diminuer le taux de compensation du FCTVA**

Initialement, le taux du FCTVA devait passer de 16,404% à 14,850% pour les dépenses éligibles faisant l'objet d'un versement à compter du 1er janvier 2025, avec dans le même temps une suppression de l'assiette éligible des dépenses de fonctionnement. Cette mesure entraînait une réduction de 800 millions d'euros du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Dans son discours de politique générale du 14 janvier dernier, le Premier Ministre François Bayrou a confirmé la suppression de la mesure de réduction du taux de remboursement du FCTVA et d'inéligibilité des dépenses de fonctionnement.

### **Autres mesures législatives et réglementaires déjà approuvées en 2025**

- Une revalorisation des valeurs locatives cadastrales à hauteur de +1.7%

Depuis 2018, la règle veut que les valeurs locatives cadastrales soient revalorisées annuellement en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré sur un an (entre novembre de l'année précédente et celui de l'année n-2).

Selon les données fournies par l'institut national de la statistique et des études économiques, ce dernier était de +1,7 % entre novembre 2023 et novembre 2024. Ainsi, le coefficient de révision des valeurs locatives devrait être du même ordre en 2024 (contre +3.9 % en 2024).

- Une hausse du taux de cotisations patronales de la CNRACL de 3 points en 2025

Un décret du 30 janvier 2024 avait déjà relevé le taux de la contribution de 30,65% à 31,65% à compter du 1er janvier 2024. Pour 2025, le décret du 1er janvier 2025 prévoit d'augmenter de 3 points chaque année, de 2025 à 2028, le taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux.

Le nouveau taux fixé atteindrait 34,65% en 2025 et à terme 43,65% en 2028.

- Une hausse du taux de cotisations patronales de la sécurité sociale maladie de 1 point

Enfin, suite à la réunion de la Commission Mixte Paritaire (CMP), il résulterait des derniers arbitrages préalables à l'adoption du projet de Loi de finances 2025 les mesures suivantes :

### **Une DGF abondée de seulement 150 millions d'euros**

La hausse de 290 millions d'euros de la DGF, un temps proposée par les sénateurs, a été revue à la baisse après le passage en CMP. Elle ne serait finalement revalorisée que de 150 millions d'euros, et cela en minorant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil).

### **Le Fonds vert revalorisé après avoir été drastiquement réduit**

Après avoir été réduit drastiquement de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros lors du premier projet de PLF, le « Fonds vert » bénéficie d'une revalorisation de 150 millions d'euros suite à la CMP, un geste qui ne parvient pas à effacer la mauvaise nouvelle d'une remise en cause importante de ce levier permettant de soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de performance environnementale.

(rénovation des bâtiments, modernisation de l'éclairage public, valorisation des bio déchets), d'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation), et d'amélioration du cadre de vie (mise en place de zones à faible émission).

Dans ce contexte d'élaboration tardive du budget de l'Etat, l'incertitude qui résulte des mesures d'économies est renforcée par l'absence totale de transparence et de visibilité sur les montants qui abondent habituellement les fonds destinés à favoriser les investissements des communes.

**Au final, au terme de l'examen du projet de Loi de Finances pour 2025, et suite à la Commission Mixte Paritaire conclusive du 31 janvier 2025, l'effort d'économies demandé aux collectivités territoriales demeure considérable, bien qu'il ait été ramené à 2,2 milliards d'euros, contre les 5 milliards d'euros prévus dans le projet de PLF porté par le gouvernement Barnier.**

**A la date de l'élaboration de ce Rapport d'orientations budgétaires, ce Projet de Loi de Finances 2025 en grande partie basé sur le texte de l'ancien premier ministre Michel Barnier, fait l'objet d'une proposition d'adoption devant l'Assemblée nationale au moyen de l'article 49.3 de la Constitution.**

**Il convient donc, pour la présentation des orientations budgétaires de la Commune, de garder un principe de prudence au regard du contexte de fragilité institutionnelle dans lequel la Loi de Finances 2025 est adoptée.**

---

**En conclusion de ces rappels sur les éléments de contexte économique et législatif, l'exercice budgétaire 2025 sera marqué, comme les exercices antérieurs, par une incertitude financière due en grande partie aux effets encore prégnants de la crise liée à l'inflation, que des tensions géopolitiques toujours vives peuvent à tout moment amplifier.**

**A ces éléments de contexte économique, s'ajoute désormais un contexte de fragilité institutionnelle faisant suite à la dissolution de l'Assemblée nationale et à l'absence de majorité absolue pour former un gouvernement stable.**

Les mesures d'austérité contenues dans le Projet de Loi de Finances 2025 impacteront fortement les budgets des collectivités territoriales, tout comme l'absence de transparence et de visibilité sur les sources de co-financement (dotations et subventions) qui conditionnent la réalisation de nombreux projets d'investissement.

Dans ce contexte défavorable, les orientations budgétaires 2025 portées par la Municipalité s'appuient sur **des prévisions de recettes qui demeurent extrêmement prudentes** au regard de la facture énergétique qui demeure élevée, des coûts de fonctionnement de nos services qui subissent toujours les effets de l'inflation (marchés, prestations, matériaux, fournitures diverses).

Comme les années précédentes, **les taux de l'imposition locale resteront inchangés**, afin de ne pas pénaliser la fiscalité des ménages dans un contexte d'inflation toujours élevée.

Ces orientations traduisent également une volonté de **poursuivre le renforcement du service public local**, notamment dans les domaines où la municipalité a pris des engagements pour la durée de la mandature. La fréquentation soutenue de nos services, notamment ceux qui génèrent des participations familiales importantes, montre chaque jour la pertinence de nos choix pour développer et préserver des services publics de proximité utiles aux habitants.

Le budget des **charges de personnel** demeurera stable en 2025, bénéficiant même d'une légère baisse. L'augmentation liée aux effets en année pleine des évolutions règlementaires survenues au cours de l'année 2024, ainsi que l'attention portée par la Ville aux enjeux d'évolution de carrière et de revalorisation salariale, n'empêchent nullement une parfaite maîtrise et une grande rigueur de gestion de la masse salariale.

Contrairement à de nombreuses collectivités qui se voient contraintes de sacrifier une bonne partie de leur autofinancement pour faire face à l'augmentation des dépenses, ou bien qui se voient contraintes de recourir à l'emprunt dans un contexte où les taux sont très défavorables, **la Ville conserve une bonne capacité d'autofinancement**, autorisant la poursuite d'un programme d'investissement important face à la nécessité de maintenir le patrimoine bâti et de développer les infrastructures de la Ville, notamment par la construction de nouveaux équipements.

Accusé de réception en préfecture  
Préfecture des Pyrénées-Orientales  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Le **recours à l'emprunt, qui ne sera pas nécessaire en 2025**, achève de démontrer la bonne santé financière de nos finances communales.

Enfin, la gestion prudente de l'exercice budgétaire 2025 que nous proposons de mener pourrait nous permettre de bénéficier de **marges de manœuvre supplémentaires en cours d'année** au moment d'inscrire certaines recettes (dotations ou subventions) pour l'heure impossibles à estimer avec précision. Il nous faudra alors envisager d'améliorer, à la faveur de nos décisions modificatives, les réponses que nous pouvons apporter à nos besoins en fonctionnement et en investissement.

Accusé de réception en préfecture  
077-217700830-20250212-002-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

## II. La structure prévisionnelle du Budget Primitif 2025

Le Budget Primitif 2025 de la commune de Champs-sur-Marne devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes :

- à hauteur de **44,3 millions d'Euros pour la section de fonctionnement**,
- et à hauteur de **15,3 millions d'euros pour la section d'investissement**, reports de l'année antérieure inclus.

### 1. Les ressources de fonctionnement

#### ❖ Niveau des dotations

En l'absence de Loi de Finances initiale votée avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année, une Loi spéciale a été adoptée par le Parlement et publiée au Journal Officiel le 21 décembre 2024. Cette dernière prévoit la reconduction en 2025 de la DGF de 2024, pour un montant de 27,245 milliards d'euros, après deux années de hausse. Compte tenu de l'inflation et de l'évolution de la démographie, ce maintien en valeur correspond dans les faits à une baisse. L'abondement récent de 150 millions d'euros décidé à l'issue de la CMP demeurant inférieur au taux de l'inflation.

La Dotation Globale de Fonctionnement se compose de quatre grandes dotations :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

La première, la dotation forfaitaire des communes, est la principale dotation de l'Etat aux communes. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population, et de la superficie de la commune.

Les trois autres dotations, dites de péréquation, seront soit abondées de + 100M€ pour la DSR, et de + 140M€ pour la DSU, soit gelée pour ce qui concerne la dotation nationale de péréquation.

Le financement de la progression de la DSR et de la DSU devrait donc se faire au moyen d'un écrêtement de la dotation forfaitaire (pour les communes) et de la dotation de compensation (pour les EPCI) ainsi que par une minoration des variables d'ajustement.

Au regard de nos estimations, il est possible de maintenir à un niveau équivalent à l'exercice antérieur le montant de la DGF que la Commune est susceptible de percevoir en 2025. Il convient donc d'estimer **le montant de dotation forfaitaire 2025 à hauteur de 3 283 000 €**, soit un montant proche du réalisé 2024, qui pourrait s'avérer être plus élevé si nous connaissons une variation à la hausse de la population.

Evolution de la Dotation Globale Forfaitaire 2018 - 2025						
CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévision 2025
3 410 184 €	3 369 259 €	3 361 936 €	3 353 529 €	3 243 351 €	3 283 740 €	<b>3 283 740 €</b>

Concernant les dotations de péréquation :

L'évolution des montants perçus au titre du **Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)** montre globalement une augmentation sur plusieurs années, malgré le tassement observé en 2023 : 1 067 755 € en 2019, 1 369 484 € en 2020, 1 455 298 € en 2021, 1 584 616 € en 2022, et un repli à 1 553 410 € en 2023. En 2024, nous avons perçu un montant de 1 661 240 €, de nouveau à la hausse comparativement à 2023. Aussi est-il raisonnable d'inscrire pour 2025 un montant de **1 661 240 €**.

Annus de réception en préfecture  
672 217 60830-20250242-00219  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

En matière de **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.C.S.)**, son montant qui dépend du classement de la Commune continue d'évoluer lentement à la hausse. En 2024, le montant prévisionnel inscrit au BP était de 1 150 000 €, pour un montant perçu de 1 388 616 €. Au regard de l'incertitude qui entoure l'estimation de ce montant, une projection pour 2025 identique au prévisionnel 2024 paraît raisonnable, soit **1 388 000 €**.

Evolution des Dotations de péréquation						
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévision 2025
<b>FSRIF</b>	1 369 484 €	1 455 298 €	1 584 616 €	1 553 410 €	1 553 410 €	1 661 240 €
<b>DSUCS</b>	1 105 746 €	1 156 264 €	1 150 000 €	1 271 647 €	1 150 000 €	1 388 000 €

S'agissant du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)**, la Communauté d'agglomération prévoit de nouveau, comme nous le précisons ultérieurement, un reversement nul de l'Etat à l'EPCI pour 2025, et d'être contributrice au FPIC, soit un **prélèvement qui s'élèverait à 0,7 million d'euros pour la CAPVM (montant identique au réalisé 2024)**.

La Commune est donc également concernée par un reversement nul de l'Etat, et un prélèvement par le FPIC au même titre que les communes membres.

#### ❖ Fiscalité

Après trois années consécutives de revalorisation importante de la base de calcul de la Taxe Foncière (+ 3,4 % en 2022, + 7,1 % en 2023 et + 3,9 % en 2024), l'exercice 2025 connaît une évolution moindre du fait de reflux de l'inflation. En effet, c'est l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui est utilisé par l'État pour établir le niveau de revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales, qui servent de base de calcul à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires mais aussi à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), cette dernière étant perçue par le syndicat mixte de coopération locale (SIETREM).

Pour 2025, le taux appliqué tient donc compte de l'évolution de l'IPCH entre novembre 2023 et novembre 2024, soit **une augmentation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de seulement + 1,7 %**.

Pour rappel, le montant de la Taxe Foncière dépend à la fois des bases des valeurs locatives, ainsi que des taux appliqués par les collectivités locales. Si la base connaît une augmentation de + 1,7 % pour 2025, en revanche, **les taux d'imposition appliqués par la commune resteront inchangés :**

- **Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 47,50 %**
- **Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 92,75 %**

La taxe foncière augmentera donc de 1,7 % en 2025 pour les contribuables, sauf pour les cas d'exonération ou de plafonnement prévus par la loi, uniquement du fait d'un mécanisme de revalorisation fixé par l'Etat.

En tenant compte du fait que cette augmentation de 1,7 % ne concernera effectivement que les deux tiers environ de nos contribuables, **le produit fiscal attendu du cumul taxe foncière / taxe d'habitation sur les résidences secondaires est estimé à un montant de 17 954 477 € pour 2025**, soit une augmentation de 300 124 € comparativement au montant de 17 654 353 € perçu en 2024.

La **Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** est liée à la conjoncture du marché de l'immobilier qui semble favorable sur notre territoire, mais susceptible de fluctuations. Par prudence, il est donc proposé d'inscrire pour 2025 une recette identique **à celle perçue en 2024, soit 790 000 €**.

Accusé de réception en préfecture  
077-217700830-20250212-002-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025



S'agissant de la **Taxe locale sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.F.E.)**, il est proposé de prévoir un montant en recette de **515 000 €**, identique au réalisé de 2024.

#### ❖ Relations financières avec l'Agglomération

Tout comme pour le budget de la Commune, après avoir été marqué ces dernières années par de fortes incertitudes liées à la crise énergétique et à l'inflation, le budget primitif 2025 de la Communauté d'agglomération est désormais marqué par les incertitudes et le manque de transparence du PLF 2025 concernant les dotations aux collectivités locales.

Concernant la pondération sur le calcul du potentiel fiscal, sa disparition continue de bouleverser les reversements et prélèvements opérés au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Après avoir été bénéficiaire en 2021 d'un reversement de 1 million d'euros, et contributrice à hauteur de 700 000 € en 2022, la Communauté d'agglomération a vu en 2023 sa contribution augmenter pour atteindre 1 million d'euros en 2023, puis 700 000 € en 2024. L'EPCI prévoit donc **pour 2025 un prélèvement identique, soit 700 000 €**.

**Sur l'exercice 2024, le montant du prélèvement au titre du FPIC sur le budget de Champs-sur-Marne s'élevait à 154 000 Euros. Pour 2025, le montant du prélèvement à prévoir est de 200 000 Euros.**

Concernant les recettes, pour 2025, le montant de **l'attribution de compensation versée par la C.A.P.V.M.** sera identique à celui des exercices antérieurs, soit **7 089 589 €**.

#### ❖ Participations familiales

En matière de participations familiales, le taux d'effort appliqué aux revenus de la famille permet de calculer des tarifs selon les facultés contributrices des foyers. Il est proposé de maintenir les montants planchers et plafonds.

Estimées de façon très prudente en 2024 à 2 170 300 Euros en raison de l'inflation et des tarifs élevés de l'énergie qui impactaient encore fortement le budget des ménages, les participations familiales se sont avérées plus dynamiques, générant une recette supérieure de + 317 270 Euros.

Signe de l'efficacité et de l'utilité de nos services publics de proximité, la fréquentation des prestations municipales s'est avérée très importante en 2024, dans la continuité de la progression soutenue qui a suivi la crise sanitaire.

**Aussi est-il proposé une estimation des recettes à un montant de 2 487 570 €,** soit un montant équivalent au montant réalisé sur l'exercice 2024.

Il est rappelé qu'aucune famille campésienne ne paye l'intégralité du coût du service, qui est dès lors en grande partie pris en charge par les autres recettes du budget : fiscalité, dotations, et subventions. Sauf convention particulière avec la Commune de résidence, les familles extérieures sont soumises au cout réel de la prestation, notamment pour les prestations périscolaires telles que la restauration.

#### ❖ Subventions au titre de diverses dotations et participations

Ces recettes proviennent principalement du Département de Seine-et-Marne, de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires pour ce qui concerne la politique de la ville, ainsi que de l'encaissement des participations des communes au titre du remboursement des frais de scolarisation pour les enfants domiciliés dans une autre commune.

Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024
Autres Dotations et participations (Département, CAF autres collectivités...)	2 077 744	2 352 487	2 476 336	2 171 851	1 593 245	<b>1 674 640</b>
Taux d'évolution		13%	5%	- 12%	- 26,6 %	<b>10,51 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217700830-20250212-002-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Le Conseil Départemental apporte son soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, à l'Ecole Municipale des Sports (E.M.S.), et contribue aux frais de mise à disposition des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'Education Physique et Sportive (E.P.S.) au collège. Le Département intervient plus modestement pour l'accueil des enfants porteurs de handicap ainsi que sur l'action culturelle de la commune.

La C.A.F., quant à elle, soutient les structures d'accueil collectifs de l'enfance, la petite enfance et la jeunesse. Parmi nos partenaires institutionnels, elle reste le plus important financeur des activités municipales.

Il est à noter qu'un certain nombre de notifications de versement nous parviennent de plus en plus souvent avec un fort retard par rapport aux périodes d'activité concernées, et potentiellement en décalé sur l'exercice budgétaire suivant. Pour 2025, le montant attendu des contributions du Département et de la C.A.F. que nous estimons équivalent au montant qui sera constaté au CA 2024, demeure incertain du fait que ces contributions sont fortement conditionnées par le niveau de fréquentation de nos services et structures municipales.

En matière de politique de la ville, le montant total des subventions versées par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires en 2024 est de 42 000 €. Nous prévoyons pour 2025 une baisse très nette de ces subventions.

**Concernant la globalité des recettes du chapitre 74 sous forme de subventions, si la stabilisation à un niveau élevé de la fréquentation des structures municipales se confirme au cours de l'année 2025, il faut s'attendre à un maintien des montants de subvention versés par les partenaires de la Commune.**

## **2. Les dépenses de fonctionnement**

Dans un contexte toujours prégnant de crise énergétique et d'inflation des prix des produits et des services, qui fragilise considérablement le budget des ménages, les collectivités territoriales – au premier rang desquelles les communes – demeurent en première ligne pour offrir des services publics locaux utiles, et répondre ainsi aux besoins de leur population.

**C'est l'objectif de la ville de Champs-sur-Marne pour 2024 : porter un budget de dépenses ambitieux pour les champésiens et maîtrisé dans ses équilibres**, malgré un contexte inflationniste toujours défavorable, et une conjoncture économique incertaine. La situation financière de la Commune demeurant saine et stable, **il est proposé une progression très modeste de + 0,88 % des dépenses réelles de fonctionnement**, une augmentation qui aura donc un impact très limité sur la capacité d'autofinancement de la Commune, afin de conserver une capacité importante de réponse aux besoins en investissement.

Il est rappelé que les prévisions de dépenses de la collectivité sont toujours définies en fonction des besoins identifiés et des ressources projetées, dans le respect des règles d'équilibre budgétaire.

L'évolution du montant des **dépenses réelles de fonctionnement** sur cinq années consécutives montre une progression régulière de celles-ci. En particulier, les exercices 2022 et 2023 ont connu une accentuation de cette évolution du fait d'une hausse extrêmement importante des coûts des matières premières et des tarifs de l'énergie. L'exercice 2025 confirmera le net ralentissement amorcé en 2024 de cette augmentation.

Une part de l'évolution à la hausse qui subsiste, pour environ 0,88 %, concerne les charges de personnel. Elle est liée à des mesures de revalorisation salariale indiciaire entrées en vigueur au cours de l'année 2024 et qui pèseront en année pleine sur le budget 2025, ou bien au « glissement technicité vieillesse » qui marque l'évolution normale à la hausse des rémunérations du fait de l'ancienneté et de la progression dans la carrière des agents.

	B.P. 2020	B.P. 2021	B.P. 2022	B.P. 2023	B.P. 2024	Prévisionnel 2025
Dépenses réelles de Gestion Courante	32 086 042 €	32 130 886 €	33 601 377 €	37 246 946 €	37 706 316 €	<b>38 046 220 €</b>
Dépenses réelles financières – exceptionnelles et imprévues (*)	713 276 €	537 753 €	683 674 €	600 394 €	536 733 €	<b>325 000 €</b>
TOTAL des dépenses réelles	32 799 318 €	32 668 639 €	34 285 051 €	37 847 741 €	38 243 049 €	<b>38 581 800 €</b>
Taux d'évolution par rapport à l'année antérieure	+ 2%	0,4%	+ 4,9 %	+ 10 %	+ 1,04 %	<b>+ 0,88 %</b>

(\*) Il est à noter que la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 interdit désormais d'inscrire et de voter des « dépenses imprévues ».

#### ❖ Evolution des charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement courant des services municipaux : contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures, etc.

Après une période de hausse régulière au cours des derniers exercices budgétaires, liée à l'augmentation des dépenses énergétiques (électricité, gaz, chauffage) et des coûts des marchés publics (entretien, restauration, locations), les efforts des services pour contenir les dépenses permettent d'envisager, pour 2025, un montant de charges à caractère général presque identique au budget 2024. Ces efforts de maîtrise et de bonne gestion se conjuguent aux mesures déployées ces dernières années par la ville de Champs-sur-Marne pour améliorer ses performances énergétiques.

Ainsi, nous estimons les charges à caractère général à 9 732 142 € pour 2025, soit une variation de seulement + 0.02 % comparativement au BP 2024 (9 711 000 €).

#### ❖ Dépenses de personnel

Les orientations municipales en matière de dépenses de personnel répondent à plusieurs objectifs :

- La défense du service public et le maintien de la qualité des services rendus aux usagers
- Poursuivre le développement des domaines de politiques publiques pour lesquels des engagements municipaux ont été pris pour la mandature
- Être particulièrement vigilant face aux conséquences des revalorisations salariales règlementaires qui concernent les agents de la fonction publique territoriale.

Pour 2025, nos choix de gestion de la masse salariale de la collectivité s'inscrivent dans la continuité des exercices budgétaires antérieurs. D'une part, nous poursuivons la mise en œuvre de nos engagements municipaux relatifs au renforcement de certains services. D'autre part, étant toujours extrêmement dépendants des mesures règlementaires gouvernementales, nous sommes contraints à une vigilance constante sur l'impact de ces mesures. Enfin, nous nous tenons prêts à répondre aux attentes de notre personnel en matière de rémunération si un nouveau dispositif de type « prime exceptionnelle » devait être instauré, comme ce fut le cas avec la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle » versée en janvier 2024.

Ainsi, nous maintenons notre exigence forte de maîtrise des évolutions de la masse salariale, tout en continuant de porter une attention constante aux conditions de travail et de rémunération de nos agents, dans un contexte particulièrement difficile où ces derniers subissent de plein fouet l'inflation et le recul de leur pouvoir d'achat.

Cet effort de maîtrise est observable au travers de l'évolution des effectifs des six dernières années :

Accusé de réception en préfecture  
06712171003620230212002 DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Effectifs selon statut	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur poste permanent	C.D.I.	Apprentis	Assistances maternelles	Horaires	Total
	Effectif budgétaire	Effectif pourvu						
Au 31 décembre 2019	513	433	11	5	3	38	210	700
Au 31 décembre 2020	578	429	10	5	1	34	190	669
Au 31 décembre 2021	528	403	12	4	1	34	116	570
Au 31 décembre 2022	522	402	13	4	3	32	120	574
Au 31 décembre 2023	495	393	15	5	3	26	111	593
Au 31 décembre 2024	507	408	27	7	1	24	95	562

Ces effectifs stables bien qu'en légère diminution demeurent nécessaires à la réalisation des missions, avec des services effectués en régie, par du personnel qualifié (avec maintien des moyens consacrés à la formation), et autant que possible sous statut.

Parmi les mesures adoptées au sein de l'administration pour garantir cette maîtrise de la masse salariale, figurent notamment une attention particulière sur les remplacements de courte ou de longue durée en fonction des nécessités de service (par exemple les services où des normes d'encadrement sont obligatoires) et une gestion resserrée des agents en reclassement professionnel comme levier pour répondre aux besoins des services.

Signe des évolutions en cours au sein de la fonction publique territoriale, nous avons connu, sur l'exercice budgétaire 2024, une augmentation du nombre de contractuels. Il convient de souligner que nous ne sommes pas favorables à cette tendance, qui reflète parfaitement la difficulté que rencontrent de nombreuses collectivités territoriales à recruter des titulaires, ou bien à les garder dans leurs effectifs. **L'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des collectivités entre elles mettent à mal le statut de la fonction publique territoriale, nous contraignant de plus en plus au recrutement de contractuels.** Cependant, loin de toute résignation, nous restons attachés à ce statut qui, parce qu'il protège les fonctionnaires de l'arbitraire, garantit aux citoyens l'égalité d'accès aux services publics. Aussi, nous poursuivons notre politique de titularisation d'agents recrutés comme contractuels sur des postes vacants. Pour 2025, ce sont 15 à 20 agents contractuels qui auront vocation à être nommés stagiaires, puis titulaires.

Conformément aux engagements municipaux, le projet de budget 2024, a permis de poursuivre le renforcement des effectifs du **service citoyenneté, notamment au sein du pôle « tranquillité publique »**, sur les missions de prévention avec la création de deux postes de médiateurs sociaux de prévention.

Le **dispositif « jobs coup de pouce »** initié en 2020, permettant de répondre aux jeunes campésiens en recherche d'emplois occasionnels à certaines périodes de l'année, se poursuit. En 2025, ce dispositif concernera le recrutement d'une trentaine de jeunes afin de leur permettre de financer leurs projets personnels. Alors que l'accueil de jeunes en mission de **service civique et l'accueil de jeunes stagiaires** indemnisés de l'enseignement supérieur se poursuivent, la possibilité de recruter des jeunes en contrat d'apprentissage est augmentée à 7 contrats, afin de répondre aux besoins des services.

Le projet de budget 2025 continuera de répondre aux besoins en **personnels d'animation pour les enfants, d'encadrement d'ateliers pour les seniors**, d'interventions en matière de **propreté urbaine**, qui restent des orientations importantes données aux services municipaux.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), a eu pour effet une revalorisation du régime indemnitaire des plus bas salaires de la collectivité. Des ajustements sont intervenus, d'abord en 2022 principalement les catégories C, puis en 2024 pour certains groupes de catégorie C et B. En 2025, il n'est pas prévu de revoir le régime indemnitaire de manière importante, cependant il est possible que certains ajustements ponctuels et ciblés soient opérés, compte tenu des évolutions de postes et d'éventuelles réorganisations de services.

Accusé de réception en préfecture  
077-217700830-20250212-002-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

En matière de rémunération du personnel, des dispositions règlementaires nationales seront appliquées et auront un impact sur les dépenses 2025 de personnel :

- L'augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL, passant de 31.65 % au 01/01/2024 à 34.65 % au 01/01/2025, avec un impact de l'ordre de 350 000 euros.
- De probables augmentations du SMIC :
- La mise en place de la protection sociale complémentaire – prévoyance, obligatoire à compter du 01/01/2025, avec la perspective de la PSC-santé qui sera obligatoire à compter du 01/01/2026.
- Une augmentation du montant de la cotisation de la commune au CNFPT.

Des recrutements sont également à prévoir liés à des vacances de postes ou à des besoins de remplacements, même si ces derniers ne sont pas automatiques en dehors des secteurs où des taux d'encadrement s'imposent.

**Le budget prévisionnel du personnel 2025 est estimé à 26 606 754 €.** Il présente une légère variation de – 0,7 % par rapport au montant inscrit au B.P. 2024 dans l'attente du compte administratif.

Outre les objectifs de maintien de la qualité des services et de mise en œuvre des engagements municipaux, cette stabilité résulte de la maîtrise rigoureuse de nos charges de personnel et de notre politique de ressources humaines.

	B.P. 2020	B.P. 2021	B.P. 2022	B.P. 2023	B.P. 2024	Prévisionnel 2025
Chapitre 012 : Charges de personnel	22 007 110 €	22 446 418 €	23 100 000 €	26 116 915 €	26 796 735 €	<b>26 606 754 €</b>
Taux d'évolution par rapport à l'année antérieure		+ 2,0%	+ 2,9%	+ 13,6 %	+ 2,6 %	<b>- 0,7 %</b>

Les heures supplémentaires :

Dans la mesure du possible, les heures supplémentaires doivent être évitées. Cependant, certaines initiatives ou événements lors des astreintes entraînent du travail supplémentaire. L'exercice 2024 a entraîné un nombre significatif d'heures supplémentaires du fait de trois scrutins électoraux ainsi que le vote consultatif. En revanche, l'année 2025 n'est concernée par aucun scrutin national, sauf éventuelle dissolution de l'assemblée nationale.

Année	Nombre d'agents concernés	Nombre d'heures effectuées	Dont heures effectuées dans le cadre des élections
2019	103	1 295,69 h	536,58 h
2020	191	2 004,35 h	1 101,97 h
2021	186	1 899,05 h	1 061,75 h
2022	159	2 309 h	1 259,26 h
2023	73	1107,34 h	0
2024	220	2 677 h	924 h

Les avantages en nature sont de trois types : logement pour les gardiens, nourriture pour des agents qui interviennent dans le cadre de la restauration scolaire et véhicule, avec les évolutions suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
077-217700830-20250212-002-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Année	Type d'avantages						Total
	Logement		Nourriture		Véhicule		
	Nombre d'agents	Montant	Nombre d'agents	Montant	Nombre d'agents	Montant	
2019	24	65 500,30 €	130	66 444,05 €	1	1 256,88 €	133 201,23 €
2020	23	65 032,10 €	143	53 585,10 €	1	1 256,88 €	119 874,08 €
2021	19	60 843,10 €	125	65 014,65 €	1	1 256,88 €	127 114,63 €
2022	18	62 041,60 €	146	67 574,40 €	1	1 256,88 €	130 872,88 €
2023	21	62 891.30 €	131	71 579.40 €	1	1 256,88 €	135 727.58 €
2024	21	72 807.60 €	116	66 549.60 €	1	1 256,88 €	140 614.08 €

### ❖ Dépenses Financière, exceptionnelle, provisions et dépenses imprévues

Ces dépenses sont des charges fluctuantes liées principalement aux frais financiers des prêts en cours et les futurs emprunts, aux opérations ponctuelles telles que les provisions pour risques et charges (litige juridique...) et aux charges exceptionnelles. Comme évoqué précédemment, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 n'autorise plus les provisions pour « dépenses imprévues ».

Les charges exceptionnelles regroupent l'ensemble des dépenses qui ne se rapportent pas à la gestion courante de la collectivité. Ces charges sont inconstantes et difficiles à estimer, cependant elles font l'objet d'une prévision minimum.

Libelle	B.P. 2020	B.P. 2021	B.P. 2022	B.P. 2023	B.P. 2024	BP 2025 Prévisionnel
Charges Financières	296 632 €	258 358 €	287 000 €	286 000 €	496 733 €	325 000 €
Charges exceptionnelles	22 676 €	19 395 €	66 070 €	64 195 €	11 106 €	20 000 €
Provision et Dépenses imprévues	393 968 €	260 000 €	683 674 €	600 000 €	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>319 308 €</b>	<b>277 753 €</b>	<b>1 036 640 €</b>	<b>950 195 €</b>	<b>507 839 €</b>	<b>345 000 €</b>
Taux d'évolution		- 13,0%	273 %	- 8 %	- 46,56 %	- 32,07 %

### 3. Les dépenses d'investissement

Pour 2025, le programme d'investissement demeure extrêmement important avec un montant de 9 107 625 Euros, hors remboursement de la dette, et hors reports et restes à réaliser de l'année antérieure.

Ce volume de dépenses comprend :

- le programme des travaux détaillé ci-dessous (pour 7 893 250 Euros),
- les immobilisations corporelles : mobilier, machines, outillage, matériel informatique... (pour 1 214 385 Euros, comprenant notamment les dépenses pour l'amélioration de l'infrastructure informatique d'un montant de 584 882 Euros)

Chaque année, les services travaillent sur diverses propositions de dépenses d'investissement, mais seulement une partie d'entre elles peuvent être retenues à la fois pour des raisons budgétaires et pour des raisons techniques de capacité de réalisation. Ainsi, certaines propositions qui ne sont pas réalisables pour 2025 demeurent envisageables pour un exercice ultérieur, ou pour une réalisation progressive sur plusieurs exercices budgétaires. Elles s'inscrivent dès lors dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) qui s'attachera à intervenir dans tous les quartiers de la ville pour rénover et améliorer la qualité de nos équipements et infrastructures.

Accusé de réception en préfecture  
0774217700830120250213\_0024 DE  
Date de réception en préfecture : 17/02/2025

Comme évoqué en introduction, la prudence qui guide nos prévisions de recettes pour 2025 pourrait nous offrir des marges de manœuvre supplémentaires en cours d'année au moment d'inscrire certaines recettes dont le montant n'est pas connu avec précision. Il nous faudra alors envisager d'intégrer des opérations de travaux réalisables dès 2025.

<b>Programme de travaux des Secteurs pour 2025</b>	<b>Propositions financières en €</b>
Sports et jeunesse	729 500,00
Education – Enfance – Petite enfance	3 300 000,00
Aménagements extérieurs de voirie	2 723 500,00
Patrimoine et divers bâtiments	972 750,00
Affaires culturelles	168 000,00
<b>TOTAL (A)</b>	<b>7 893 250,00</b>

<b>Immobilisations corporelles 2025 : acquisitions de mobiliers et matériels</b>	<b>Propositions financières en €</b>
Sports et jeunesse	155 648,00
Education – Enfance – Petite enfance	85 125,00
Intendance	84 500,00
Citoyenneté – Solidarité – Vie associative	95 000,00
Communication	1 780,00
Affaires culturelles	34 650,00
Informatique	584 882,00
Personnel (Mobiliers spécifiques)	10 000,00
Finance (Mobiliers administratifs)	22 000,00
Technique (Matériels)	140 800,00
<b>TOTAL (B)</b>	<b>1 214 385,00</b>

<b>TOTAL INVESTISSEMENT (A + B)</b>	<b>9 107 635,00</b>
-------------------------------------	---------------------

Le programme des travaux et acquisitions matérielles pour 2025 se décline en plusieurs axes :

◆ **Conforter et accompagner les besoins éducatifs de l'enfance campésienne**

Plusieurs projets importants sont poursuivis en 2025 concernant les groupes scolaires, ainsi que les structures Enfance et Petite enfance. Les phases d'étude étant achevées, les travaux de ravalement des façades du **GS Paul Langevin** seront réalisés en 2025, incluant l'étanchéité des chéneaux et le remplacement des menuiseries extérieures (verrières et autres), **pour un montant de 2 000 000 d'euros, auxquels s'ajoutent 200 000 Euros pour la maîtrise d'œuvre. Etalé sur 2025 et 2026, ce chantier important possède un coût total de 3 150 000 euros.**

En 2025, nous achèverons la phase études et conception du **projet de nouvel équipement enfance et petite enfance dans le quartier du Nesles, pour un coût de 375 000 Euros.** Les travaux (d'un **montant total de 7 569 000 euros**) s'étaleront sur 2025, 2026 et 2027 dans le cadre du P.P.I.. Ils sont financés à hauteur de 70 % du montant H.T. par EPAMarne.

**Plusieurs groupes scolaires bénéficieront de divers travaux :** remplacement des menuiseries extérieures (Joliot Curie), traitement des remontées d'humidité (Olivier Paulat élémentaire), réfection des toitures-terrasses (Olivier Paulat maternelle et Garenne), remplacement de l'éclairage extérieur (Lucien Dauzié), ou encore des travaux de réfection-aménagement de sanitaires (diverses écoles). En 2025, les premiers frais de maîtrise d'œuvre seront engagés pour les travaux importants de réhabilitation et de performance énergétique qui concerneront le groupe scolaire des Pyramides en 2026, pour un montant total de 1 million d'euros.

Accusé de réception en préfecture  
077-217700830-20250212-002-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Les travaux de **réfection des cours d'école** se poursuivent avec, en 2025, celle de l'école maternelle Joliot Curie qui sera rénovée. Par ailleurs, un montant de 60 000 euros est prévu chaque année pour le remplacement ou la réfection des jeux de cour d'école. Enfin, divers travaux de remplacement de rideaux, stores ou films thermiques seront entrepris dans les groupes scolaires et les accueils de loisirs, ainsi que des travaux d'aménagement des réserves qui accueillent les lave-linges.

Les **structures d'accueil de la Petite enfance** sont aussi concernées puisque le « Bois des enfants » et la « Crèche collective de la Faisanderie » bénéficieront respectivement de travaux de réaménagement intérieur et de remplacement de menuiseries extérieures.

#### ◆ **Aménager et adapter nos espaces publics pour garantir un cadre de vie de qualité**

En matière d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement des espaces publics, comme chaque année, plusieurs opérations sur la voirie sont prévues. Le projet prioritaire pour 2025, 2026 et 2027 en cours de réalisation concerne le centre-ville et **l'axe de la RD 51** allant de la route de Malnoue à la rue de Chelles, ainsi que les rues d'Alsace et de Malnoue. Sont notamment prévus, pour un **montant total de 3 750 000 euros**, des travaux importants de réaménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux, de création de voie cyclable, de réfection de trottoirs, et de végétalisation, dans un double objectif de requalification globale de cet axe en véritable entrée de ville, et de sécurisation.

La **Cité Descartes** est également concernée par des travaux de réfection de trottoir, entre l'avenue Nelson Mandela et le boulevard Archimède, **pour un montant de 550 000 euros**.

Sont également prévus des travaux de **réfection des allées du cimetière**, pour un montant total de **100 000 euros** étalés sur deux exercices 2025 et 2026, ainsi que la **réfection de l'allée André Delattre**, pour un montant de **50 000 euros**.

De plus, la Ville prévoit pour 2025 un montant de **250 000 euros au titre de l'opération NPNRU du quartier des Deux Parcs**.

Enfin, sur l'ensemble du territoire communal, des interventions seront aussi prévues sur la réfection de chaussées, l'aménagement des espaces verts et l'installation ou remplacement de mobilier urbain.

#### ◆ **Préserver notre patrimoine bâti et renforcer notre sobriété énergétique**

Concernant notre patrimoine bâti, notre programme de **modernisation du réseau d'éclairage public entrera en 2025** dans sa dernière phase, avec la poursuite de la rénovation des réseaux et des équipements d'éclairage, mais surtout la mutation du réseau haute tension vers un réseau basse tension, incluant le remplacement des 66 transformateurs haute tension par 20 armoires électriques basse tension, pour un **montant total de 500 000 Euros**. Par ailleurs, diverses interventions courantes concernent les bâtiments publics : toiture terrasse, chaudières et dispositifs de gestion technique des bâtiments, rénovation de logements de fonction...

Des travaux générateurs d'économies de fonctionnement relatifs au marché de performance énergétique seront également poursuivis, permettant de rénover les installations de chauffage des bâtiments municipaux. Ces travaux sont en lien avec le développement de la géothermie et l'objectif général d'amélioration de la qualité thermique des bâtiments.

#### ◆ **Accompagner les pratiques sportives, notamment des jeunes**

Dans les secteurs sports et jeunesse, **après une année 2024 très riche en réalisations d'équipements sportifs en accès libre** (Skate Parc, les terrains de proximité Claude Monet et Camille Claudel du quartier Pablo Picasso, redéploiement d'agrès de fitness et aires de street work out), nous entamerons **en 2025 plusieurs projets de travaux dans nos équipements sportifs**. L'étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en conformité du **gymnase Jean Jaurès** est en cours en 2025, pour une opération qui sera réalisée en 2026, au **coût total de 1 484 000 euros**. Nous remplacerons le sol sportif de la grande salle du **gymnase des Pyramides**, réaliserons la réfection de la toiture-terrasse du **gymnase René Descartes**, et procéderons à la réfection des sanitaires du **stade Lionel Hurtebize**. Enfin, divers travaux se poursuivront de redéploiement d'agrès de fitness, et de rénovation de clôtures et pare ballons.



### ◆ *Accompagner les pratiques culturelles et la vie associative*

Après une période d'immobilisation et de diagnostic, l'exercice 2024 a vu le commencement des travaux de **renforcement de la charpente de la salle Jacques Brel**. Cette phase de travaux doit s'achever à l'été 2025, pour une reprise de l'accueil du public à la rentrée de septembre 2025. Sur l'année 2024, le montant engagé comprenant les études (MOE), les diagnostics complémentaires (amiante, étude de sol), les bureaux de contrôles et le marché de travaux, s'élève à 1 990 000 € TTC. Sur l'année 2025 s'ajoutent les travaux de réfection du parquet de la grande salle (pour un montant de 80 000 € TTC), et des travaux complémentaires de rechapage de la toiture (pour un montant de 88 000 € TTC). A ce jour, **le coût global de l'opération s'élève à 2 158 000 € TTC, répartis sur deux exercices budgétaires 2024 et 2025**, avec des co-financements attendus au titre de la DSIL 2022 (149 990 Euros) et du FAC (276 734 Euros).

La Ville contribue également, en 2025, à des travaux importants de rénovation énergétique auprès des copropriétés Orée du Bois I (71 250 euros) et Orée du Bois II (367 500 euros), en sa qualité de copropriétaire, la première copropriété abritant le local des Catalpas, tandis que la seconde abrite le Centre Social et Culturel Georges Brassens.

### ◆ *Sécurisation et tranquillité publique*

La Ville entreprend de façon régulière et permanente des travaux de sécurisation de ses bâtiments publics (sécurisation de ses toitures-terrasses, entretien et remplacement des alarmes anti-intrusion), ou de leurs abords (dispositifs de défense extérieure contre l'incendie). Les voies piétonnes et leur sécurisation, notamment aux abords des écoles et au fur et à mesure de l'achèvement des programmes de logement, font l'objet d'opérations et d'interventions régulières. Diverses enveloppes (réfection de chaussées, mobilier urbain, aménagements divers) sont utilisées pour ces travaux.

Concernant la mise en place du **dispositif de la vidéo urbaine** incluant le CSU, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) va être désignée prochainement pour la définition précise du matériel et de son déploiement. Les demandes de subvention ont été adressées aux divers co-financeurs, et sont actuellement en attente de réponse, dans un contexte de manque de visibilité et de transparence sur les sources de co-financement encore actives dans ce domaine.

### ◆ *Une démarche efficace d'acquisition de matériel et de renouvellement du mobilier*

La Commune poursuit une démarche de renouvellement de mobilier et de matériels permettant le bon fonctionnement des services et équipements municipaux. Nous poursuivons ainsi l'acquisition de mobilier dans les écoles, les crèches, dans les locaux administratifs, au niveau du service intendance afin d'améliorer le confort dans les restaurants scolaires et les lieux d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, tout en préservant la santé des agents qui y travaillent. L'acquisition de matériels et outillage concernera également les services techniques.

Enfin, le budget d'investissement 2025 prévoit la poursuite du plan de **modernisation et de refonte des infrastructures informatiques de la Ville, pour un montant de 584 882 euros**. Ce plan de modernisation répond aux nouveaux enjeux et usages des Systèmes d'Information selon trois axes :

- la sécurisation des systèmes d'information pour contrer le risque de cyber attaque et améliorer les solutions de sauvegarde en cas de panne,
- la disponibilité du système d'information pour un fonctionnement sans discontinuité
- et l'amélioration des performances du système afin que les traitements, les utilisations et les opérations de maintenance puissent se dérouler normalement

Pour compléter l'information auprès de l'assemblée délibérante, et afin d'améliorer la prospective des dépenses au-delà du seul exercice à venir, les dépenses d'investissement sont présentées dans le **programme pluriannuel d'investissement suivant**.

En revanche, la faible visibilité des recettes prévisionnelles, et leur caractère très aléatoire, ne nous permet pas pour l'instant de délivrer une information plus complète, à l'exception des opérations importantes pour lesquelles les engagements de co-financement sont déjà connus (exemple : la construction du nouvel équipement de loisirs du Nesles, ou encore, les travaux de renforcement de la charpente de la salle Jacques Brel).

# PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2029

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 - 2029							
1. INFRASTRUCTURES ESPACE PUBLIC							
OPERATIONS PROPOSEES POUR PPI			2025	2026	2027	2028	2029
<b>Centre Ville - Deux Parcs</b>	Rue de Chelles, Alsace, Malnoue, route de Malnoue - Réaménagement de voirie : - enfouissement des réseaux, - création voie cyclable, - refecton trottoirs, - végétalisation	3 750 000,00	<b>1 000 000,00</b>	1 000 000,00	850 000,00		
	Opération NPNRU Deux Parcs	560 000,00	<b>250 000,00</b>	310 000,00			
	Allée André Delattre - refecton	50 000,00	<b>50 000,00</b>				
	Parvis salle Jacques Brel	400 000,00		400 000,00			
	Rues Pasteur, Diderot et Docteur Auber - refecton chaussée (couche de roulement + structure)	550 000,00				550 000,00	
Chemin du Rû - stabilisation de berge + réaménagement voirie	335 000,00					335 000,00	
<b>Picasso - Le Lizard</b>	Avenue Paul Cézanne - refecton trottoirs	300 000,00					300 000,00
	Avenue Forestière - création d'une piste cyclable avec reprise trottoir	750 000,00				750 000,00	
	Chemin de la Fontaine aux Coulons - refecton de voirie	550 000,00			550 000,00		
<b>Lotissement</b>	Rue des Libellules sud (entre place de l'Ancien Marché et place Mattéotti) - réaménagement de voirie : - enfouissement des réseaux - voie cyclable	850 000,00					850 000,00
<b>Nesles</b>	Avenue des Pyramides - refecton de chaussée	450 000,00				450 000,00	
	Allées C. Bernard, X. Bichat, P. Langevin (refecton revêtement) suite construction CL du Nesles	300 000,00			300 000,00		
<b>Bois de Grâce</b>	Rue Nelson Mandela - refecton de la voirie	500 000,00			500 000,00		
<b>Cité Descartes</b>	Avenue Ampère - refecton trottoir est, entre Mandela et Archimède	550 000,00	<b>550 000,00</b>				
	Avenue Blaise Pascal - réaménagement de voirie : - aménagement trottoir nord (cheminement piétons, stationnement)	650 000,00		650 000,00			
<b>Cimetière</b>	Refecton allées transverses	100 000,00	<b>50 000,00</b>	50 000,00			
<b>Cour d'école</b>	GS Joliot-Curie cour maternelle	150 000,00	<b>150 000,00</b>				
	Centre de Loisirs Picasso	225 000,00		225 000,00			
<b>Equipements sportifs</b>	Déploiement d'agrès fitness	175 000,00	<b>175 000,00</b>				
	Rénovation éclairage stade du Bois de l'Etang (terrain + espaces extérieurs)	250 000,00	<b>250 000,00</b>				
	Stade Fontaine aux Coulons - Rénovation éclairage terrain football	175 000,00		175 000,00			
	Stade Fontaine aux Coulons - Rénovation courts extérieurs 3 et 4	280 000,00			280 000,00		
	Stade Hurtebize - Rénovation éclairage terrain n°3	175 000,00			175 000,00		
	Stade Hurtebize - Rénovation éclairage terrain n°1	85 000,00				85 000,00	
<b>Toute la Ville</b>	Refecton de chaussée diverses rues :	800 000,00	<b>200 000,00</b>	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
	Défense Extérieur Contre l'Incendie	48 500,00	<b>8 500,00</b>	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Rénovation clôtures et pare ballon	375 000,00	<b>75 000,00</b>	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
	Jeux divers squares et cours	180 000,00	<b>60 000,00</b>	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00
	Mobilier Urbain : - barrières, potelets, corbeilles de rue, bancs - mobilier vélos	190 000,00	<b>40 000,00</b>	40 000,00	40 000,00	40 000,00	30 000,00
	Travaux d'espaces verts et plantations	150 000,00	<b>30 000,00</b>	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Aménagements divers Vie des quartiers	450 000,00	<b>90 000,00</b>	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
<b>ECLAIRAGE PUBLIC sur toute la ville</b>	Eclairage public - rénovation réseaux	400 000,00	<b>200 000,00</b>	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Eclairage public - rénovation des équipements d'éclairage	300 000,00	<b>100 000,00</b>	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Fourniture d'illumination	60 000,00	<b>20 000,00</b>	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 113 500,00</b>	<b>3 298 500,00</b>	<b>3 405 000,00</b>	<b>3 250 000,00</b>	<b>2 430 000,00</b>	<b>1 830 000,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217700830-20250212-002-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 - 2029**  
**2. PATRIMOINE BATI**

SERVICE DEMANDEUR	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX OU PRESTATIONS	ESTIMATION	2025	2026	2027	2028	2029
EDUCATION / INTENDANCE	GS Paul Langevin	* Maîtrise d'œuvre pour travaux de réhabilitation performance énergétique	3 150 000,00	200 000,00	33 000,00			
		* Travaux de réhabilitation performance énergétique comprenant : - ravalement des façades avec ITE, - étanchéité des cheneaux, - remplacement menuiseries extérieures (verrières, autres).		2 000 000,00	917 000,00			
	GS Pyramides	* Maîtrise d'œuvre et honoraires pour travaux de réhabilitation performance énergétique * Travaux de réhabilitation performance énergétique comprenant : - ravalement des façades avec ITE, - remplacement/modification des menuiseries	1 000 000,00	40 000,00	60 000,00			
					900 000,00			
	GS Pablo Picasso	Remplacement des menuiseries extérieures bois	500 000,00			500 000,00		
	GS Le Lizard	Remplacement des menuiseries extérieures en bois	350 000,00		350 000,00			
		Ravalement mur extérieur côté sanitaires plus logements de fonction	30 000,00		30 000,00			
	GS Joliot-Curie	Remplacement de menuiseries extérieures	50 000,00	50 000,00				
	GS Nesles	Remplacement des canalisations d'eau froide	110 000,00			110 000,00		
	Ecole Faisanderie	Remplacement de menuiseries extérieures	100 000,00		100 000,00			
	Ecole Henri Wallon	Refecton toiture terrasse partie logement	90 000,00		90 000,00			
		Toitures Installation de garde-corps	25 000,00		25 000,00			
	GS Olivier Paulat	Restauration - traitement des remontées d'humidité intérieur (vestiaires) Etudes (Travaux à définir)	35 000,00	35 000,00				
		Maternelle : Remplacement des menuiseries extérieures	125 000,00		125 000,00			
		Elémentaire : Refecton toiture terrasse	50 000,00		50 000,00			
		Maternelle : Refecton toiture terrasse	50 000,00	50 000,00				
	GS Deux Parcs	Reprise structurelle	-					
		Remplacement des menuiseries extérieures	150 000,00			150 000,00		
	Ecole de la Garenne	Refecton complète couverture dont toitures-terrasses	120 000,00	120 000,00				
	Ecole Lucien Dauzié	Remplacement éclairage intérieur	110 000,00	55 000,00	55 000,00			
	Tous groupes scolaires	Refecton et aménagement des sanitaires : - cloisons de séparation dans les sanitaires des écoles maternelles / plomberie, ventilation / peinture et revêtements de sol / Faux-plafonds/éclairage	250 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
		Aménagement de réserves (lave-linge, doseur)	10 000,00	10 000,00				
		Installation de rideaux/stores ou films thermiques	75 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
ENFANCE	Quartier Nesles - Accueil de loisirs / crèche	Etudes pour la construction d'un centre de loisirs (AMO, MOE, CT, CSPS...)	7 569 581,00	375 000,00	300 000,00	75 000,00		
		Travaux pour la construction d'un centre de loisirs (AMO, MOE, CT, CSPS...)			4 500 000,00	2 319 581,00		
	Accueil de loisirs Joliot-Curie	Remplacement verrières	25 000,00		25 000,00			
	Tous Accueils de Loisirs	Remplacement de rideaux/stores ou films thermiques	50 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
PETITE ENFANCE	Bois des Enfants	Réaménagement intérieur - sanitaire et zone de change Restructuration secteur Petite enfance	60 000,00	60 000,00				
	Crèche collective Faisanderie	Remplacement de menuiseries extérieures	80 000,00	80 000,00				
SPORTS	Gymnase du Nesles	Restructuration des douches vestiaires sanitaires	30 000,00			30 000,00		
		Traitement de remontées d'humidité façade ouest	60 000,00			60 000,00		
	Gymnase Pablo Picasso	Rénovation du SSI	30 000,00		30 000,00			
	Gymnase Jean Jaurès	Etude de maîtrise d'œuvre pour opération de réhabilitation et de mise en conformité	159 000,00	159 000,00				
		Travaux d'amélioration hall entrée / Accessibilité salle polyvalente / Réaménagement des vestiaires / Reconstitution d'un espace de stockage / Amélioration thermique du bâtiment / Fixation au plafond des panneaux de basket dans la grande salle / Restructuration du sous-sol	1 325 000,00		1 325 000,00			
	Gymnase des Pyramides	Remplacement de sol sportif grande salle	100 000,00	100 000,00				
Gymnase René Descartes	Refecton toiture terrasse	35 000,00	35 000,00					
Stade Lionel Hurtebize	Refecton sanitaires extérieurs	10 000,00	10 000,00					
	Refecton local sono tribune	10 000,00		10 000,00				
JEUNESSE	Relais Bois de Grâce - C@P	Réhabilitation des locaux (éclairage, revêtement de sol et peinture)	110 000,00			110 000,00		

Accusé de réception en préfecture  
077-217700830-20250212-002-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

VIE ASSOCIATIVE	CSC Georges Brassens	salle polyvalente - remplacement d'oisn amovible	25 000,00		25 000,00			
		Travaux de rénovation énergétique copro Orée du Bois II	367 500,00	367 500,00				
	Maison des Fêtes Familiales	Système de gestion et pilotage du chauffage	3 000,00	3 000,00				
	LCR Eugène Pottier	Rénovation et mise aux normes PMR	35 000,00		35 000,00			
AFFAIRES CULTURELLES	Salle Jacques Brel	Réfection revêtement scène : 80 000 € TTC Travaux supplémentaires : rechapage toiture 88 000 € TTC	168 000,00	168 000,00				
CITOYENNETE	Local des Catalpas	Travaux de rénovation énergétique copro Orée du Bois I	71 250,00	71 250,00				
ADMINISTRATI N GENERALE	Hôtel de Ville	Ravalement façade nord	200 000,00		200 000,00			
SERVICES TECHNIQUES	Eglise	Travaux de ravalement / Remplacement des abats-sons / Reprise couverture clocher / Mise au normes électriques	220 000,00		220 000,00			
		Mise en conformité paratonnerre	5 000,00	5 000,00				
	Logements de fonction	Mise en conformité chaudières murales	10 000,00	5 000,00	5 000,00			
	Tous bâtiments	Remplacement de postes transfo HTA/BT	100 000,00	50 000,00	50 000,00			
		Travaux alarmes anti-intrusion divers bâtiments	60 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	
		Logements de fonction - Travaux de rénovation et performance énergétique	350 000,00	100 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
		Campagne de sécurisation des toitures-terrasses (échelles à crinoline, ...)	80 000,00	25 000,00	25 000,00	15 000,00	15 000,00	
		Tous bâtiments - Installation, remplacement, mise en conformité d'équipements annexes (bac à graisse, VMC,...)	220 000,00	50 000,00	50 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
		Performance énergétique décrets "tertiaire" et "BACS" (installation Led + système de gestion technique du bâtiment)	500 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Chauffage - CPE	Contrat de performance énergétique (MPGP): frais d'étude	6 000,00	6 000,00				
		Travaux contrat de performance énergétique (MPGP)	175 000,00	175 000,00				
		<b>TOTAL</b>	<b>18 629 331,00</b>	<b>4 594 750,00</b>	<b>9 825 000,00</b>	<b>3 649 581,00</b>	<b>295 000,00</b>	<b>265 000,00</b>

## 4. Les ressources d'investissement

### 4.1 Les premières estimations

**En termes de ressources pour financer ces propositions d'investissement**, la Commune s'appuie sur trois types de recettes : les recettes d'équipement, les recettes financières, et le virement de la section de fonctionnement dès lors que l'ensemble des dépenses de fonctionnement sont couvertes par les recettes.

**Concernant les subventions d'investissement**, les services de la Commune s'adressent à divers partenaires institutionnels. Ainsi, nous continuerons de nous adresser à l'Etat afin d'obtenir des co-financements, notamment au travers de dispositifs tels que le « Plan vert », même si de fortes incertitudes planent sur son montant dans le PLF 2025.

Pour financer une partie des projets d'investissement, les subventions du Conseil départemental (au titre du FAC - Fonds d'Aménagement Communal) seront versées à hauteur de 426 000 €. La DSIL – Dotation de Soutien à l'investissement Local, sera sollicitée pour 150 000 € et le Conseil Régional Ile-de-France pour 487 000 €.

Des demandes sont également adressées à l'A.D.E.M.E. (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), pour un co-financement des dépenses d'économies d'énergie, en particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments.

**En matière de recettes financières**, la Taxe d'Aménagement 2024 perd de son dynamisme puisqu'elle n'a permis d'encaisser que 477 000 euros, contre 1,07 million d'euros en 2023. Toutefois, la Taxe d'Aménagement étant exigible à l'achèvement des travaux de construction, elle est donc tributaire du rythme des constructions sur le territoire communal. Aussi, il convient de retenir une estimation prudente de 477 000 euros en 2025, identique au réalisé 2024.

Le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement par le biais du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), sera basé sur un taux de 14,84%, pour 2025. Son montant sera de 359 000 Euros en 2025, contre 887 621 Euros en 2024.

Concernant le produit des amendes de police, bien que nous ayons perçu un montant de 285 000 Euros en 2024, il est proposé de reconduire pour 2025 une estimation prévisionnelle prudente de 185 000 Euros.

Enfin, nos premières estimations établissent un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 3,3 M€ se situant dans des proportions comparables au B.P. 2024 (3,1 M€) et au B.P. 2023 (3,9 M€).

Au final, ces premières estimations donnent une perspective de résultats excédentaires pour la section d'investissement (c'est le cas également pour la section de fonctionnement). Cela constitue, comme pour l'exercice budgétaire antérieur, une situation favorable qui permet de dégager un niveau satisfaisant d'autofinancement pour financer les demandes de travaux et d'achats, dans un contexte de fortes contraintes inflationnistes.

**A ce jour, la perspective de ressources en investissement (hors affectation du résultat de fonctionnement en investissement, et hors opération d'ordre) est de 10 M€. Avec la répartition suivante :**

- **Les subventions d'investissement (DSIL, FAC ...) : 1,264 M€**
- **Recettes propres : FCTVA, Amendes de police, Taxe d'Aménagement : 1,026 M€,**
- **Les excédents de fonctionnement capitalisés : 6 M€**

**TOTAL des recettes réelles d'investissement : 8,3 M€**

**Montant auquel il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté de 2024 : 1,7 M€**

**Le total des recettes d'investissement (15,7 M€) s'obtient en ajoutant le montant de dotation aux amortissement (qui est une opération d'ordre) : 2,4 M€, ainsi que le virement de la section d'investissement, estimé à : 3,3 M€.**

**Cette prévision de recettes d'investissement permet de financer l'ensemble de nos dépenses d'investissement pour 2025, incluant les restes à réaliser de l'exercice antérieur.**

Au stade du débat d'orientations budgétaires, à titre indicatif, **l'autofinancement prévisionnel de la Commune**, qui désigne l'excédent de ressources dégagé par la Commune au niveau de sa section de fonctionnement pouvant être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements, **est estimé à 5,7 M€.**

L'estimation de la **capacité d'autofinancement nette de la Commune s'élève à : 3,9 M€**, une fois déduit le capital du remboursement de la dette.

**Cette situation traduit la bonne santé financière de la Commune, ses marges de manœuvre significatives pour la mise en œuvre de son plan pluri-annuel d'investissement, ainsi que son besoin réduit de recours à l'emprunt.**

#### **4.2 La dette**

Objet d'une attention particulière, l'endettement est à la fois le levier de financement des investissements d'avenir de la collectivité et l'objet de dépenses en fonctionnement (intérêts) et en investissement. Y recourir est donc un moyen logique pour financer des installations et équipements qui ont vocation à bénéficier aux campésiens sur plusieurs générations.

Cela ne doit pas en revanche détériorer les capacités de fonctionnement de la collectivité dans les années à venir. C'est pourquoi notre démarche de pilotage de la dette permettra, comme les années antérieures, un haut niveau d'investissement sans dégrader les équilibres de gestion de la commune.

Le niveau d'endettement de la collectivité est particulièrement faible et sa capacité de remboursement du capital est d'environ 1.8 M€. **Aussi, la proposition pour 2025 est d'équilibrer le budget par l'excédent de fonctionnement sans recourir à l'emprunt.**

#### 4.3 L'encours de la dette :

En janvier 2024, la Commune dispose de 19 contrats de prêt en cours de remboursement. Le seul emprunt dit « toxique » avec un taux structuré, évoqué lors de chaque débat d'orientations budgétaires, a été refinancé fin 2024 pour bénéficier d'un taux fixe. Aujourd'hui, tous les emprunts de la Commune sont sécurisés avec des taux fixes.

Au 1er janvier 2025, l'encours de dette s'élève à 12 759 617 Euros.

Les établissements prêteurs sont les suivants :

PRETEUR	ENCOURS (€)	%
SOCIETE GENERALE	4 135 000.00 €	32,41 %
CAISSE D'EPARGNE	3 345 238.02 €	26,22 %
CREDIT AGRICOLE	1 700 000.00 €	13,32 %
DEXIA CREDIT LOCAL	1 415 074.43 €	11,09 %
BANQUE POSTALE	1 360 000.13 €	10,66 %
CAISSE FR. FINANCEMENT LOCAL	780 470.99 €	6,12 %
CAF	23 833.50 €	0,19 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>12 759 617.07 €</b>	<b>100,00 %</b>

#### 4.4 Structure de la dette du budget consolidé :

##### Durée moyenne de la dette au 01/01/2025 : 6 ans 5 mois

Il s'agit de la vitesse de remboursement du prêt (exprimée en années). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

##### Durée de vie résiduelle : 11 ans et 08 mois

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

La dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 772 950.24 €	76,59 %	2,59 %
Variable	2 986 666.83 €	23,41 %	3,29 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 759 617.07 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,75 %</b>

La dette par année :

	2025	2026	2027	2028
Encours moyen	12 029 207 €	10 494 726 €	9 273 851 €	8 240 024 €
Capital payé sur la période	1 585 154 €	1 593 611 €	1 140 197 €	983 040 €
Intérêts payés sur la période	* 272 618 €	* 351 385 €	* 248 687 €	* 221 771 €
Taux moyen sur la période	2,67 %	2,58 %	2,58 %	2,62 %



En conclusion, les orientations budgétaires pour 2025 présentées dans ce Rapport permettent à la Commune de faire face à un contexte économique toujours contraint et défavorable, malgré une évolution à la baisse de l'inflation, tout en maintenant à un haut niveau la qualité d'accueil des usagers au sein des services municipaux, et en poursuivant la mise en œuvre des engagements du programme municipal.

Accuse de réception en préfecture  
077-217700830-20250212-002-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Après l'épisode de la crise sanitaire et les crises inflationnistes successives qui lui ont succédé, les exercices budgétaires de ces dernières années ont fortement pesé sur nos choix politiques. L'exercice budgétaire 2025 demeure caractérisé par des contraintes inflationnistes importantes, contraintes auxquelles nos concitoyens n'échappent malheureusement pas. Au-delà de ces contraintes économiques, s'ajoute désormais le cadre d'un projet de Loi de Finances de forte austérité et de réduction importante des dépenses publiques.

Notre budget communal s'inscrit résolument dans la **volonté de la Municipalité de continuer à apporter des réponses adaptées aux besoins en constante évolution de nos habitants**, à commencer par des décisions fortes qui permettent d'atténuer les effets de la crise économique qu'ils traversent, et que nous traversons aussi.

C'est notamment le cas de notre volonté, maintenue depuis plusieurs années, d'une **stabilité des taux d'imposition de la fiscalité locale**, afin de ne pas faire peser de contraintes économiques supplémentaires sur les familles campésiennes.

C'est le cas aussi de notre **politique tarifaire liée aux prestations municipales**. Le choix du taux d'effort comme point d'équilibre entre les ressources des familles campésiennes et l'accès à des services municipaux de qualité démontre également notre orientation première : **celui d'une gestion communale au service de tous les habitants, quel que soit son niveau de revenus**.

Le présent R.O.B. confirme **le caractère rigoureux de la gestion financière de notre commune, ainsi que la santé et la stabilité de nos finances communales**. Le défi est d'autant plus difficile à relever qu'il s'inscrit dans un contexte de baisses successives de dotations, de remise en cause de l'autonomie financière des communes, et d'incertitudes fortes sur la visibilité de nos ressources. A l'heure où de nombreuses collectivités doivent renoncer à leur autofinancement et sont contraintes de limiter considérablement leurs dépenses d'investissement, la Ville conserve **une bonne capacité d'autofinancement** pour réaliser ses investissements. Et **l'endettement de la commune, reste maîtrisé**, l'exercice 2025 autorisant à ne pas recourir à l'emprunt.

**Il s'agit d'un budget offensif et volontariste, traduisant une volonté de consolider le service public local comme principal outil pour répondre aux enjeux de solidarité, de citoyenneté et de développement de la Commune, pour l'année 2025 et pour les prochaines années.**